

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 38 (2011)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Politique - votations : oui au renvoi, non à l'harmonisation fiscale  
**Autor:** Lenzin, René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-911902>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Commentaire

### Victoire de l'UDC, défaite de la gauche

Un an après l'interdiction des minarets, une majorité de votants est à nouveau passée outre les considérations juridiques du Conseil fédéral et du Parlement en approuvant une initiative populaire dont l'application pourrait mettre la Suisse en porte-à-faux avec le droit international. Certes, l'initiative sur le renvoi ne se heurte pas aux obligations du droit international, mais elle va à l'encontre du principe de la proportionnalité et d'examen au cas par cas. Selon la manière dont elle sera mise en œuvre, elle pourrait également être contraire à l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes. La contre-proposition du Conseil fédéral et du Parlement entendait renforcer la pratique du renvoi sans violer les textes internationaux. Peine perdue, tous les cantons s'y sont opposés. D'une part, parce que les partisans d'une plus grande fermeté à l'égard des étrangers criminels n'ont manifestement pas eu confiance. D'autre part, parce que de nombreux détracteurs de l'initiative ne voulaient absolument aucun durcissement.

À présent, il incombe au législateur la tâche quasiment impossible d'appliquer le texte à la fois dans le respect de la volonté du peuple et dans celui du droit constitutionnel. Ce problème se pose pour la quatrième fois déjà en l'espace de quelques années. Il convient donc de se demander si un audit préliminaire plus strict des initiatives populaires ne serait pas indiqué. Celui-ci devrait intervenir le plus tôt possible, en tout cas avant que les auteurs d'initiatives ne commencent à récolter des signatures.

L'initiative pour des impôts équitables n'a pas suscité de telles discussions. Près des trois cinquièmes des votants et 22 cantons sur 26 ont rejeté les taux d'imposition minimaux pour les hauts salaires et les grandes fortunes. Le non l'a également emporté dans les cantons qui n'auraient pas eu à augmenter leurs impôts et qui auraient bénéficié, au moins à court terme, de cette initiative. Il faut donc voir dans ce résultat le triomphe du fédéralisme et le refus de toute intervention dans l'autonomie des cantons en matière de fiscalité.

Grâce au rejet de cette initiative pour des impôts équitables, cette journée de votations a encore été une victoire en demi-teinte pour le Conseil fédéral et le Parlement. Le grand vainqueur est l'Union Démocratique du Centre tandis que le camp rose-vert a perdu sur toute la ligne.

RENÉ LENZIN

## Oui au renvoi, non à l'harmonisation fiscale

La Suisse doit expulser systématiquement les étrangers criminels. C'est le souhait exprimé par 53% des votants qui ont approuvé cette initiative de l'UDC. En revanche, le peuple a rejeté l'initiative du PS concernant la restriction de la concurrence fiscale intercantonale. Le taux de participation s'est élevé à 53%.

René Lenzin

Les votations qui portent sur les questions liées aux étrangers ou à l'intégration mobilisent fortement les électeurs. Comme lors du passage aux urnes pour interdire la construction des minarets en novembre 2009, l'initiative sur le renvoi a enregistré une participation supérieure à la moyenne des années précédentes. Ces thèmes déchaînent les passions comme l'ont montré la bataille intense autour de ce suffrage et les manifestations, parfois violentes malheureusement, qui ont suivi l'annonce des résultats.

Elles visaient le parti à l'origine de cette initiative: l'Union Démocratique du Centre (UDC) qui, soutenue par 53% des votants et 20 des 26 cantons, a pu savourer son triomphe. À l'exception du Valais, tous les cantons romands ainsi que Bâle-Campagne ont dit non. La répartition géographique du vote nous apprend qu'outre la barrière de rösti entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, il existe également un fossé ville-campagne en Suisse alémanique. En effet, contrairement aux citadins, la population rurale a voté en faveur de l'initiative. La contre-

proposition du Conseil fédéral et du Parlement a échoué, rencontrant plus de 54% d'opposants, et ce dans tous les cantons.

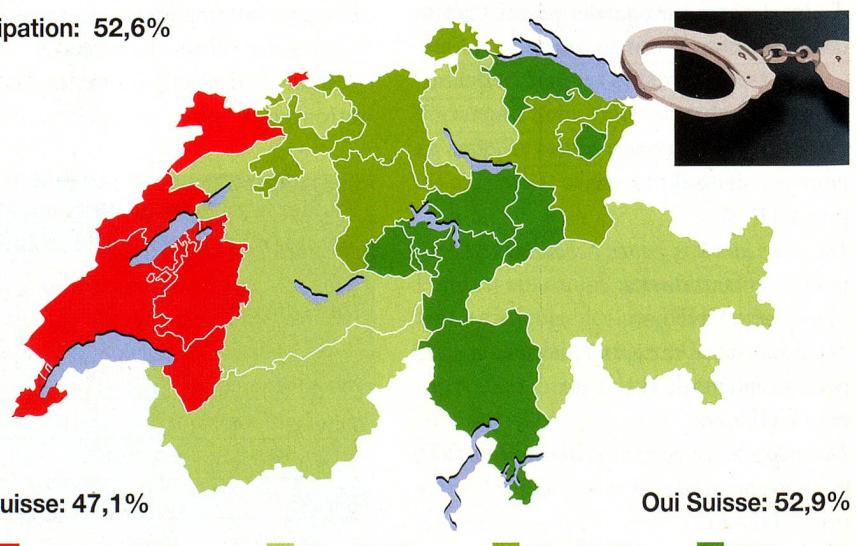
L'initiative populaire désormais approuvée exige le renvoi sans exception des étrangers, «s'ils ont été condamnés par un jugement entré en force pour meurtre, viol, ou tout autre délit sexuel grave, pour un acte de violence d'une autre nature tel que le brigandage, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue ou l'effraction». Il en va de même pour les étrangers «ayant perçu abusivement des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale». Pour sa part, la contre-proposition n'énumérait pas les différents délits mais se référait au quantum de la peine comme critère de renvoi. Par ailleurs, elle entendait tenir davantage compte des obligations du droit public international et prévoyait des mesures contraignantes destinées à améliorer l'intégration des résidents étrangers.

## Pas de chance pour l'initiative fiscale

À la surprise générale, les électeurs ont répondu par un non franc et massif à l'initia-

### Votation fédérale – Initiative sur le renvoi

Participation: 52,6%



Non Suisse: 47,1%

Oui █ moins de 50%

50 – 54,9%

55 – 59,9%

60% et plus

Source: Chancellerie fédérale

ATS

## Votation de février: initiative sur les armes

tive populaire du Parti socialiste (PS) en faveur de la restriction de la concurrence fiscale. Le PS voulait fixer des taux d'imposition minimaux aux revenus imposables supérieurs à CHF 250 000.– et aux fortunes imposables dépassant 2 millions de francs. Mais ce projet a été rejeté par 58,5% des votants et par 22 cantons sur 26. Le non l'a nettement emporté dans les régions rurales de Suisse centrale et orientale qui auraient dû adapter leur fiscalité si le texte avait été adopté. Les cantons de Nidwald, d'Obwald et de Zoug se sont montrés à 80% hostiles à l'initiative, suivis de près par Schwyz. À l'exception de Bâle-Ville, tous les autres cantons alémaniques ont rejeté le projet, tout comme le Tessin et les trois cantons romands (Fribourg, Vaud, Valais). Outre Bâle-Ville, seuls les cantons de Genève, du Jura et de Neuchâtel ont voté en faveur de l'initiative.

Le 13 février, peuple et cantons se prononceront sur l'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes». Elle demande non seulement le stockage des armes de service à l'arsenal et un registre national des armes à feu, mais aussi la justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter et utiliser des armes à feu. Selon les auteurs de l'initiative, chaque année, environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes militaires. Si ces dernières n'étaient pas aussi accessibles, des gestes impulsifs aux conséquences mortelles pourraient être évités. Cela nécessite par ailleurs un renforcement du contrôle des 2,3 millions d'armes gardées à la maison. Les Verts et la gauche sont favorables à l'initiative, contrairement au Conseil fédéral et aux partis bourgeois. Les detracteurs avancent l'argument selon lequel un nombre suffisant de mesures de protection face à la violence des armes a déjà été adopté et que l'on peut déposer volontairement son arme à l'arsenal. Et de conclure que le maintien d'une arme à domicile est une tradition de l'armée suisse et une preuve que l'État a confiance en ses citoyens. RL

## Camouflet pour Calmy-Rey

Micheline Calmy-Rey est élue présidente de la Confédération avec le pire résultat électoral depuis l'introduction du système proportionnel. René Lenzin

Le renouvellement complet du gouvernement et l'élection à la présidence de la Confédération sont toujours l'occasion pour le Parlement de régler ses comptes politiques, voire personnels, et de donner des leçons. Mais encore aucun membre du Conseil fédéral n'avait reçu une gifle aussi cinglante que celle infligée à Micheline Calmy-Rey. Les Chambres fédérales réunies l'ont élue présidente de la Confédération pour l'année en cours avec seulement 106 voix sur les 246 possibles. Si l'affront d'un second tour lui a été épargné, cela ne tient qu'aux nombreuses absences et aux bulletins non valables ou blancs. Il s'agit du pire score jamais réalisé depuis l'introduction du système proportionnel en 1919.

La sociale-démocrate genevoise de 65 ans a été sanctionnée avant tout pour le comportement du Conseil fédéral dans l'affaire des deux otages suisses en Libye. Après Hans-Rudolf Merz, qui a démissionné entre-temps, la ministre des Affaires étrangères a été considérée comme la deuxième principale responsable d'une politique gouvernementale dénuée de coordination et de collégialité. En particulier des membres du parti bourgeois lui reprochent aussi sa propension à agir en solo et ses indiscretions dans d'autres dossiers. Mme Calmy-Rey elle-même a pris note du résultat, parlant d'un «jeu politique sans importance». Après 2007, elle entame sa seconde présidence de la Confédération. On s'attend à ce qu'elle tire sa révérence à la fin de l'année.

Le Parlement a choisi Eveline Widmer-Schlumpf comme vice-présidente. Sa réélection au Conseil fédéral dans un an est toutefois incertaine.

## Votation fédérale – Initiative pour des impôts équitables

Participation: 50,9%

